

**Parlement francophone bruxellois**  
(Assemblée de la Commission communautaire française)  
site: [www.parlementfrancophone.brussels](http://www.parlementfrancophone.brussels)

Commission des Affaires sociales,  
de la Famille et de la Santé<sup>1</sup>

---

**Convocation<sup>2</sup>**

**Mardi 6 octobre 2020 – 14h30**  
**Rue du Lombard, 69 – 1000 Bruxelles**  
**Salle des séances plénières**

**Ordre du jour**

**1. Présentation du processus des États généraux du Social et de la Santé**

- Exposé de M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale, de la Santé et des Bureaux d'accueil pour primo-arrivants (BAPA)
- Echange de vues

**2. Divers**

**Composition de la commission**

Présidence : à désigner

Vice-présidences : à désigner, à désigner

**Membres effectifs :**

PS : Mme Delphine Chabbert, M. Ibrahim Donmez, Mme Fadila Laanan

Ecolo : Mme Zoé Genot, M. Ahmed Mouhssin, Mme Farida Tahar

MR : M. Geoffroy Coomans de Brachène, M. David Weytsman

DéFI : M. Jonathan de Patoul, M. Sadik Köksal

PTB : M. Jean-Pierre Kerckhofs, Mme Stéphanie Kopolowicz

---

<sup>1</sup> Il s'agit d'une réunion conjointe avec les commissions homologues de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune et du Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie.

<sup>2</sup> Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions sont publiques. Toutefois, eu égard aux mesures sanitaires liées à la pandémie du Covid-19, l'accès au Parlement est réservé aux personnes dûment autorisées. Le public peut, dès lors, suivre les débats via le lien <https://www.parlementfrancophone.brussels/agenda/ecouter-les-seances/>.

**Membres suppléants :**

PS : Mme Nadia El Yousfi, Mme Isabelle Emmery, M. Jamal Ikazban, M. Julien Uyttendaele

Ecolo : Mme Barbara de Radiguès, Mme Margaux De Ré, Mme Marie Lecocq, M. Hicham Talhi

MR : Mme Dominique Dufourny, M. David Leisterh, Mme Viviane Teitelbaum

DéFI : Mme Nicole Nketo Bomele, Mme Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, M. Christophe Magdalijs

PTB : Mme Elisa Groppi, M. Youssef Handichi, M. Luc Vancauwenberge

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).